



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 avril à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 avril, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. SBRAGGIA
M. VANNUCCI	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VOGLIMACCI
Mme ZUCCARELLI	à	M. KERVELLA

Etaient absents :

M. FERRARA, Mme FELICIAGGI, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 avril 2015

Délibération N°2015/137

Mise en place du comité de pilotage et du comité scientifique dans le cadre du label ville d'art et d'histoire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio labellisée ville d'art et d'histoire, le 15 novembre 2012 par le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, a contractualisé son engagement avec l'État (ministère de la Culture et de la Communication) et la région (Collectivité territoriale de Corse) le 27 mai 2013 en signant la convention « Ajaccio, Ville d'art et d'histoire ».

Le label « Ville d'art et d'histoire » ou « Pays d'art et d'histoire », né en 1985, a été créé dans un contexte de renouvellement des politiques patrimoniales. Décerné par le ministère de la Culture et de la Communication, il est attribué aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés.

Véritable outil de politique du patrimoine et d'aménagement du territoire, le label *Ville et Pays d'art et d'histoire* (VPAH) s'accompagne d'objectifs précis (finalités, objectifs opérationnels, moyens humains et financiers) adaptés au territoire concerné.

Le développement du label s'accompagne de la création d'un nouvel espace patrimonial : le « CIAP », Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Les CIAP ont pour vocation d'inscrire de manière dynamique les patrimoines dans les projets urbains ou territoriaux. De même, ils matérialisent, par la présence physique d'un équipement dédié, le rôle qu'entend jouer le patrimoine par rapport aux autres services et équipements d'une collectivité (musée, bibliothèque...).

Ce centre d'interprétation doit être un véritable équipement culturel de proximité, centre de ressources et de débats sur la présentation de la ville, sur un plan historique et patrimonial, mais aussi dans une dynamique permettant aux visiteurs de comprendre l'évolution urbaine et/ou paysagère. Il doit également être un instrument de pédagogie montrant l'enrichissement et l'évolution continue de la notion de patrimoine.

Dans ce cadre, la ville d'Ajaccio va s'entourer de deux comités consultatifs qui l'assisteront dans la mise en œuvre des programmes dont elle a la charge, soit le programme immobilier et le programme scientifique et culturel.

Le **comité de pilotage**, à portée décisionnelle, réunit les institutions et les partenaires financiers. Il est sollicité par la ville pour prendre en compte tous les aspects du projet et coordonner les engagements respectifs des partenaires.

Ainsi, il a pour fonction de participer :

- à la définition des exigences de la maîtrise d'ouvrage ;
- au suivi de l'opération dans toute sa durée ;
- à la prise en compte de l'éclairage spécifique apporté par chacun de ses membres, selon ses responsabilités ;
- aux principales décisions ;
- à la validation du projet scientifique et culturel et du projet architectural.

Présidée par le maire ou son représentant, il comprend environ une dizaine de personnes.

Le **comité scientifique**, déclinaison du comité de pilotage avec les services de chaque organisation et de la cellule d'animation, est chargé d'assister et de préparer les travaux du comité de pilotage.

Il a pour principales missions de participer à la définition :

- des contenus scientifiques et culturels que le CIAP doit proposer aux différents publics ;
- des moyens pédagogiques et méthodologiques utilisés pour transmettre les informations ;
- et de garantir la qualité du projet culturel et scientifique.

Il comprend des personnalités issues de diverses institutions (DRAC, SDAP, musées, etc.), spécialistes des disciplines suivantes : architecture, urbanisme, histoire, histoire de l'art, archéologie, ethnologie, géographie, etc.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des deux comités.

Liste du comité de pilotage

Il est composé selon la liste suivante :

- Président du comité de pilotage : Le maire ou son représentant ;
- Le Président de la Collectivité Territoriale de Corse ou le directeur de la Culture et du Patrimoine au sein de la Collectivité Territoriale de Corse, Monsieur Joseph KREMER-MARIETTI ;
- Les adjoints de la ville concernés : culture, tourisme, éducation ... ;
- La directrice des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la ville d'Ajaccio, Madame Marie-Jeanne NICOLI ;
- Le conservateur des musées de la ville Monsieur Philippe COSTAMAGNA, et l'animateur du patrimoine de la ville d'Ajaccio.
- Le directeur général des services techniques de la ville d'Ajaccio, Monsieur Jérôme TERRIER ;
- La responsable éducation et vie scolaire de la ville d'Ajaccio, Madame Simone ROSSINI ;
- Le directeur de l'office du tourisme d'Ajaccio, Monsieur Alex de LANFRANCHI ;
- La directrice du CAUE de Corse-du-Sud, Madame Katia MAÏBORODA ;
- L'inspecteur d'académie, Monsieur Guy MONCHAUX ;
- Le directeur régional des affaires culturelles, Monsieur HEULOT, ou son représentant ;
- Le directeur du service régional des Monuments Historiques et du service territorial d'architecture et du patrimoine / architecte des bâtiments de France, Monsieur Bernard DOMENJOUR.

Liste du comité scientifique

Il est composé selon la liste suivante :

- Madame Marie-Jeanne NICOLI, directrice des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la ville d'Ajaccio ;
- Madame Nadège FAVERGEON, responsable du réseau national « Ville d'art et d'histoire » à la DRAC ;
- Madame Sophie CUEILLE, conservateur en chef du patrimoine, conservateur régional de l'Inventaire de Corse au sein de la CTC ;
- Monsieur Philippe COSTAMAGNA, conservateur des musées de la ville ou son représentant ;
- Le conservateur de la bibliothèque patrimoniale Fesch ;
- Monsieur Sébastien CELERI, architecte du patrimoine ;
- Monsieur Pierre VAUCHER, architecte du patrimoine ;
- Madame Lena CONSTANTINI, docteur en architecture ;
- Madame Katia MAÏBORODA, Directrice du CAUE ou son représentant ;
- Monsieur MATRAJA (Urbanisme) ;
- Monsieur Franck LEANDRI, conservateur régional de l'archéologie, DRAC de Corse ;
- Monsieur Daniel ISTRIA, chargé de recherche au CNRS à l'Université d'Aix Marseille au LA3M / Archéologie ;
- Monsieur Antoine-Marie GRAZIANI, Professeur des universités (histoire de la Méditerranée occidentale - XVIe-XVIIIe siècle) ;
- Madame Camille FAGGIANELLI, Docteur en histoire de l'art ;
- Monsieur Eugène GHERARDI, Professeur des universités (histoire de l'Education) ;
- Monsieur Raphael LALHOU, historien ;
- Monsieur Olivier JEHASSE, Maître de Conférences (histoire des civilisations anciennes) ;

- Monsieur Jean-André CANCELLIERI, Professeur des universités (monde médiéval) ;
- Monsieur Jacques MATTEI, Directeur Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes, développement territorial ;
- Monsieur Jean CASTELA, Professeur des universités et responsable de la formation des Guides-conférenciers à l'Université de Corse ;
- Monsieur Lisandru BASSANI, langue corse ;
- Monsieur Jean-Michel WEBER, chef de projets éditoriaux langue et culture corses au CRDP de Corse et auteur au CRDP ;
- Monsieur Jean-Marc OLIVESI, Conservateur de la maison Bonaparte ;
- Monsieur Pierre-Claude GIANILY, Conservateur départemental des antiquités et objets d'art ;
- Monsieur Pierre PORTET, Archives départementales ;
- Madame Julia CRISTIANI, ethnologue ;
- Madame Caroline TAFANI, anthropologue-géographe.
- Un spécialiste des arts et traditions populaires (à définir) ;
- L'animateur du patrimoine.

Cette organisation permettra d'assurer la cohérence et la cohésion des actions menées sur la ville dans le cadre du label *Ville d'Art et d'Histoire*.

Des réunions seront organisées de façon ponctuelle selon les thématiques abordées auxquelles pourront être invitées des personnalités qualifiées ne participant pas à l'ensemble des travaux du Comité.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la mise en place des comités selon la composition définie.

D'autoriser le député maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 avril 2015

APPROUVE

Par 37 voix pour

Et 4 non-participation (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Leonetti et Mme Simonpietri)

La mise en place du comité de pilotage et du comité scientifique dans le cadre du label *Ville d'Art et d'Histoire*.

AUTORISE

Monsieur le Député Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150427-2015_137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2015

Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

